

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le 18 décembre 2012, à la salle municipale située au 2005, rue de l'Église à Saint-Léandre, à 20h00.**

Étaient présents :

Monsieur Yvon Tremblay, maire  
Madame Johanne Paquet; conseillère au siège numéro 2  
Monsieur Gilles Murray; conseiller au siège numéro 3  
Monsieur Ghislain Lamarre; conseiller au siège numéro 5  
Madame Julie Bérubé; conseillère au siège numéro 6

Étaient absents :

Monsieur Jean-Pierre Chouinard au siège numéro 1  
Monsieur Clarence Lévesque; conseiller au siège numéro 4

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Yvon Tremblay, maire.

Madame Josée Simard, fait fonction de directrice générale et secrétaire-trésorière.

**1. Ouverture de la séance.**

La séance est ouverte à 20h00.

La directrice générale / secrétaire-trésorière constate et mentionne que l'avis de convocation a bel et bien été signifié le 6 décembre 2012 tel que requis par le Code Municipal à tous les membres du conseil municipal incluant ceux qui ne sont pas présents à l'ouverture de cette séance.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

**1212-18**

Il est proposé par madame Johanne Paquet et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

**3. Adoption des prévisions budgétaires pour la municipalité de la paroisse de Saint-Léandre pour l'exercice financier 2013.**

**1212-18-1**

**CONSIÉDRANT QUE** le conseil municipal doit préparer et adopter le budget de l'année financière 2013 et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

**CONSIDÉRANT QUE** les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2013 totalisent une somme de 1 299 247.00 \$ ventilée comme suit :

<b><u>DÉPENSES</u></b>	<b>2013</b>
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	<b>186 583 \$</b>
SÉCURITÉ PUBLIQUE	<b>121 425 \$</b>
TRANSPORT	<b>814 155 \$</b>
HYGIÈNE DU MILIEU	<b>99 570 \$</b>
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	<b>57 371 \$</b>
LOISIRS ET CULTURE	<b>19 118 \$</b>
FRAIS DE FINANCEMENT (Frais bancaires)	<b><u>1 025 \$</u></b>

TOTAL DES DÉPENSES : 1 299 247 \$

Frais : Emprunt et/ou dettes : Aucun

**TOTAL DES DÉPENSES ET AFFECTATIONS1 1 299 247 \$**

<b>RECETTES</b>	<b>2013</b>
TAXES (INCLUANT TAXES DE SERVICES)	<b>372 810 \$</b>
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES	<b>21 456 \$</b>
SERVICES RENDUS / IMPOSITION DES DROITS	<b>5 000 \$</b>
TRANSFERTS	<b>775 571 \$</b>
AUTRES REVENUS / INTÉRÊTS	<b>88 000 \$</b>
Services rendus/Amendes-pénalités/Intérêts sur placement	<b>12 549 \$</b>

**TOTAL DES RECETTES** 1 275 386 \$

**AFFECTATION : Affectation fonds réservé :** 23 861 \$

**TOTAL DES RECETTES ET AFFECTATIONS : 1 299 247 \$**

Il est proposé par madame Julie Bérubé et unanimement résolu d'adopter ces prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2013.

1212-19

**4. Programme triennal des immobilisations pour les années 2013-2014-2015.**

<b><u>Projet :</u></b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Traitement de surface –			
Rang 6 Est	450 000	000	000
Route centrale	000	50 000	25 000
Réparation garage municipal	1 500	5 000	5 000
Asphaltage	5 000	25 000	100 000
Service incendie – Bornes sèches	5 000	25 000	25 000
Équipements de déneigement	15 000	15 000	000
Nouvelle rue	5 000	35 000	35 000

1212-20

**5. Adoption du règlement 253 fixant le taux des taxes foncières générales, les tarifs pour les services et les compensations pour l'exercice financier 2013.**

Il est proposé par monsieur Ghislain Lamarre, appuyé par madame Johanne Paquet et unanimement résolu que soit adopté le règlement numéro 253 fixant le taux des taxes foncières générales, les tarifs pour les services et les compensations pour l'exercice financier 2013.

**RÈGLEMENT 253**

ATTENDU QUE le conseil doit fixer le taux des taxes foncières générales, les tarifs pour les services et les compensations pour l'exercice financier 2013;

ATTENDU QU'un avis de motion de ce règlement a dûment été donné par monsieur Ghislain Lamarre lors de la séance régulière tenue le 5 novembre 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Ghislain Lamarre, appuyé par madame Johanne Paquet et unanimement résolu;

QUE le règlement numéro 253 est et soit adopté, le conseil ordonne et statue ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le taux de la **taxe foncière générale** est fixé à **1.60 \$/100\$** d'évaluation imposée et prélevée sur tout immeuble sur le territoire de la municipalité conformément au rôle d'évaluation en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013;

**ARTICLE 2**

Sont inclus dans ce taux de taxes foncières générales, les montants ci-dessous :

« Sûreté du Québec »	<b>0.11 \$/100</b>
« Voirie locale »	<b>0.22 \$/100</b>
« CLD (Centre local de développement)	<b>0.02 \$/100</b>
« Équipements régionaux »	<b>0.06 \$/100</b>

**ARTICLE 3**

**Cueillette des ordures / recyclage**

Une compensation pour le service de cueillette, de transport, et disposition des matières résiduelles et recyclables est imposée et prélevée selon les catégories d'usagers qui suivent :

**a) 90.31 \$** par logement utilisé à des fins d'habitation, une unité de logement consistant en une pièce ou un groupe de pièces communicantes ayant une entrée distincte, servant ou destinée à servir de résidence ou de domicile à une ou plusieurs personnes et où l'on peut généralement préparer et consommer des repas, vivre et dormir et comportant des installations sanitaires, incluant les chalets occupés six (6) mois et plus par année (Ex. logement, résidence etc...)

Abréviations inscrites dans le compte de taxes : « *RÉSI-COLL.ORDU.* »

**b) 90.31 \$** pour les établissements utilisés à des fins commerciales, industrielles ou professionnelles. (Ex. dépanneur, bar, restaurant, atelier, scierie, ébénisterie, ranch etc.)

Abréviations inscrites dans le compte de taxes : « *COMM.COLL.ORDURE* »

**c) 180.61 \$** pour les établissements utilisés à des fins agricoles.

Abréviations inscrites dans le compte de taxes : « *FERME COLL.ORDU.* »

**d) 45.15 \$** pour les établissements utilisés à des fins commerciales ou à des fins professionnelles et qui sont situés dans des unités de logements utilisées à des fins d'habitation. (Ex. bureau, gîte, etc.)

Abréviations inscrites dans le compte de taxes : « *UNI. COMM.COLL.OR.* »

**e) 45.15 \$** pour les chalets saisonniers, c'est-à-dire qui sont occupés pour une période de moins de cinq (5) mois par année. Service sur demande des propriétaires.

Abréviations inscrites dans le compte de taxes : « *CHAL.COLL.ORD.* »

**f) 10.84 \$** pour les chalets saisonniers non-desservis par la collecte et qui sont occupés pour une période de moins de cinq (5) mois par année. Collectes supplémentaires pour chalet en juillet au garage municipal.

Abréviations inscrites dans le compte de taxes : « *CHAL.COLL.JUILLET* »

**g) 0.00 \$** pour les établissements utilisés à des fins institutionnelles et communautaires (École, Église).

## **ARTICLE 4**

### **Enfouissement des ordures**

a) **109.79 \$** par logement utilisé à des fins d'habitation, une unité de logement consistant en une pièce ou un groupe de pièces communicantes ayant une entrée distincte, servant ou destinée à servir de résidence ou de domicile à une ou plusieurs personnes et où l'on peut généralement préparer et consommer des repas, vivre et dormir et comportant des installations sanitaires, incluant les chalets occupés six (6) mois et plus par année (Ex. logement, résidence etc...)

Abréviations inscrites dans le compte de taxes :  
« *RÉSI.ENFOU.ORD.* »

b) **109.79 \$** pour les établissements utilisés à des fins commerciales, industrielles ou professionnelles. (Ex. dépanneur, bar, restaurant, atelier, scierie, ébénisterie, ranch etc.)

Abréviations inscrites dans le compte de taxes :  
« *RÉSI.ENFOU.ORD.* »

c) **219.40 \$** pour les établissements utilisés à des fins agricoles.

Abréviations inscrites dans le compte de taxes : « *FERME ENFOU.ORDU.* »

d) **54.85 \$** pour les logements utilisés à des fins commerciales ou à des fins professionnelles et qui sont situés dans des unités de logements utilisées à des fins d'habitation. (Ex. bureau, gîte, etc.)

Abréviations inscrites dans le compte de taxes : « *UNI. COMM.ENF.ORD.* »

e) **54.85 \$** pour les chalets saisonniers, c'est-à-dire qui sont occupés pour une période de moins de cinq (5) mois par année. Service sur demande des propriétaires.

Abréviations inscrites dans le compte de taxes :  
« *CHAL.ENFOU.ORDU.* »

f) **0.00 \$** pour les établissements utilisés à des fins institutionnelles et communautaires (École, Église).

## **ARTICLE 5**

### **Boues de fosses septiques**

Un tarif de **110.10 \$** est imposé et prélevé pour les boues de fosses septiques et puisards aux propriétaires de **résidences** sur le territoire de la municipalité.

## **ARTICLE 6**

### **Ramonage de cheminées**

Un tarif de **40.40 \$** est imposé et prélevé pour le ramonage des cheminées des résidences permanentes sur le territoire de la municipalité.

## **ARTICLE 7**

Un taux d'intérêt de **15 %** est imposé et prélevé sur tous les comptes dus à la municipalité.

## **ARTICLE 8**

Un tarif de **20.00 \$** sera imposé et prélevé pour chaque chèque sans provision présenté à la municipalité.

## **ARTICLE 9**

Les taxes et tarifs de compensation prévus aux articles 4 à 9 inclusivement seront appliqués selon les modalités du règlement régissant le compte de taxes et les intérêts.

## **ARTICLE 10**

La secrétaire-trésorière est par les présentes autorisée à préparer immédiatement le rôle de perception de l'année 2013 et à y inscrire toutes les taxes dues et exigibles en vertu des règlements municipaux et est autorisée à percevoir toutes ces taxes de la manière prévue par la loi.

## **ARTICLE 11**

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication selon les dispositions de la Loi.

### **6. Période de questions portant exclusivement sur le budget et programme triennal des dépenses en immobilisations.**

Monsieur le Maire répond aux questions.

**7. Clôture de l'assemblée.**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Gilles Murray propose la levée de l'assemblée. Il est 20h24.

---

*Yvon Tremblay,*  
Maire

---

*Josée Simard,*  
Dir. gén. / sec.-très.